ODDO BHF

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

ARTICLE 4 SFDR

ODDO BHF SCA

JUIN 2025

Acteur des marchés financiers : ODDO BHF SCA (*LEI : 969500219DJHZ3449O66*)

La gestion sous mandat de ODDO BHF SCA (LEI : 969500219DJHZ3449O66) prend en compte les principales incidences négatives (ou PAI pour *principal adverse impacts*) en matière de durabilité sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité porte sur la période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2024.

En matière de gouvernance d'entreprise responsable, ODDO BHF SCA adhère aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et s'engage à respecter ses dix principes. ODDO BHF SCA a identifié, à ses fins, les risques en matière de durabilité, leur pertinence pour ODDO BHF SCA et une approche visant à surveiller, contrôler et atténuer ces risques. ODDO BHF SCA a également défini des normes minimales en matière de durabilité.

ODDO BHF SCA dispose également de stratégies d'identification et de hiérarchisation des PAI et d'indicateurs de durabilité. Ceux-ci peuvent être utilisés dans le cadre de la gestion sous mandat effectuée par ODDO BHF SCA. Il est précisé qu'ODDO BHF SCA n'applique pas actuellement ces stratégies dans le cadre de sa gestion sous mandat.

ODDO BHF SCA est en mesure de prendre en compte différents types d'indicateurs de performance (PAI) lors de ses décisions d'investissement et se réserve le droit de le faire à l'avenir. Par ailleurs, il convient de noter que les PAI peuvent être pris en compte comme critères supplémentaires dans la sélection des instruments financiers, sans pour autant avoir nécessairement une pondération supérieure à celle des autres aspects pertinents lors des décisions d'investissement.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
INDICATEURS RELATIFS AU CLIMAT ET A L'ENVIRONNEMENT							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	39.982 tCO2	27.007 tCO2	24.254 tCO2	Somme des émissions carbone des entreprises du portefeuille - Scope 1 (tCO2e) pondérées par la valeur de l'investissement en portefeuille dans une entreprise et par la valeur de la société, liquidités incluses.	Aucune action n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
		Émissions de GES de niveau 2	13.034 tCO2	8.527 tCO2	8.138 tCO2	Somme des émissions de carbone des entreprises du portefeuille - champ d'application 2 (tCO2e) pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités.	
		Émissions de GES de niveau 3	339.050 tCO2	201.189 tCO2	181.793 tCO2	Somme des émissions totales estimées (tCO2e) du champ d'application 3 des entreprises du portefeuille, pondérée par la valeur de l'investissement du portefeuille dans une entreprise et par la dernière valeur d'entreprise disponible de l'entreprise, y compris les liquidités.	
		Émissions totales de GES	467.789 tCO2	250.732 tCO2	237.304 tCO2	Le total annuel des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 et des émissions estimées du champ d'application 3 associées à la valeur de marché du portefeuille. Les émissions de carbone des entreprises sont réparties entre toutes les actions et obligations en circulation (sur la base de la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités).	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	241 tCO2/ MEUR investis	304 tCO2/ MEUR investis	306 tCO2/ MEUR investis	Le total annuel des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 et des émissions estimées du champ d'application 3 associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille. Les émissions de carbone des entreprises sont réparties entre toutes les actions et obligations en circulation (sur la base de la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités).	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	773 tCO2/ MEUR chiffre	722 tCO2/ MEUR chiffre	753 tCO2/ MEUR chiffre	Moyenne pondérée de l'intensité en GES des émetteurs du portefeuille (émissions	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
						de GES de type 1, de type 2 et estimées de type 3 / million d'euros de revenus).	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,7 %	3,5 %	3,2 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant des activités liées aux combustibles fossiles, notamment l'extraction, le traitement, le stockage et le transport de produits pétroliers, de gaz naturel et de charbon thermique et métallurgique.	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	54,2 %	64,7 %	72,4 %	Moyenne pondérée de la consommation et/ou de la production d'énergie des émetteurs à partir de sources non renouvelables, exprimée en pourcentage de l'énergie totale utilisée et/ou produite.	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	NACE A: 0,3 NACE B: 1,4 NACE C: 0,4 NACE D: 2,6 NACE E: 2,2 NACE F: 0,2 NACE G: 0,2 NACE H: 1,2 NACE L: 0,6	NACE A: 0,3 NACE B: 1,6 NACE C: 0,5 NACE D: 3,4 NACE E: 3,8 NACE F: 0,2 NACE G: 0,5 NACE H: 2,4 NACE L: 0,5	NACE A: 0,3 NACE B: 1,1 NACE C: 0,4 NACE D: 3,8 NACE E: 3,3 NACE F: 0,2 NACE G: 0,6 NACE H: 2,5 NACE L: 0,6	Moyenne pondérée de l'intensité de la consommation d'énergie du portefeuille (GwH/million d'euros de chiffre d'affaires) pour les émetteurs classés dans les codes NACE A, B, C, D, E, F, G, H et L.	

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	7,0%	0,1%	0,0%	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs qui ont déclaré avoir des activités dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui ont été impliqués dans des controverses ayant des répercussions graves ou très graves sur l'environnement.	Aucune action n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0 t/MEUR investis	9,9 t/ MEUR investis	196,3 t/ MEUR investis	Le total annuel des eaux usées rejetées (tonnes métriques déclarées) dans les eaux de surface à la suite d'activités industrielles ou manufacturières associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille Les émissions de gaz à effet de serre des entreprises sont réparties entre toutes les actions et obligations en circulation (sur la base de la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités).	La disponibilité des données et le taux de couverture ne sont actuellement pas suffisants pour définir des mesures et des objectifs concrets.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,7 t/MEUR investis	1,8 t/ MEUR investis	1,0 t/ MEUR investis	Le total annuel des déchets dangereux (tonnes métriques déclarées) associés à 1 million d'euros investis dans le portefeuille. Les déchets dangereux des entreprises sont répartis entre toutes les actions et obligations en circulation (sur la base de la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris les liquidités).	La disponibilité des données et le taux de couverture ne sont actuellement pas suffisants pour définir des mesures et des objectifs concrets.

INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	0,2%	0,1%	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant des controverses très graves liées aux activités et/ou aux produits de l'entreprise.	Aucune action n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,4 %	20,4 %	22,6 %	Le pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs qui ne sont pas signataires du Pacte mondial des Nations unies.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	11,6%	13,0%	12,2%	Moyenne pondérée de la différence entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes, en pourcentage des salaires bruts masculins.	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	39,9 %	39,8 %	39,1 %	Moyenne pondérée du ratio femmes/hommes au sein du conseil d'administration des sociétés détenues en portefeuille.	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,0 %	0,0 %	0,0 %	Pourcentage de la valeur de marché du portefeuille exposé à des émetteurs ayant un lien sectoriel avec les mines terrestres, les armes à sous-munitions, les armes chimiques ou les armes	

	munitions, armes chimiques ou armes biologiques)					biologiques. Note : Les liens avec l'industrie comprennent la propriété, la fabrication et les investissements. Les liens avec les mines terrestres n'incluent pas les produits de sécurité connexes.	

Indicators applicable to investments in sovereigns and supranationals							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	196 tCO2/ MEUR PIB	231 tCO2/ MEUR PIB	320 tCO2/ MEUR PIB	Moyenne pondérée de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs souverains (émissions des champs 1, 2 et 3 / million d'euros de PIB).	Aucune action n'a été entreprise ou n'est actuellement planifiée pour la prochaine période de référence.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	50	48	55	Nombre d'émetteurs souverains uniques du portefeuille ayant fait l'objet de mesures restrictives (sanctions) du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) sur les importations et les exportations.	
Indicateurs applicables aux investissements immobiliers							
Combustibles fossiles	17. Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers	Part des investissements dans des actifs immobiliers liés à l'extraction, au stockage, au transport ou à la fabrication de combustibles fossiles	N/A	N/A	N/A	Aucun investissement n'a été réalisé dans l'immobilier	N/A
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers à faible consommation d'énergie	Part des investissements dans des biens immobiliers à faible consommation d'énergie	N/A	N/A	N/A	Aucun investissement n'a été réalisé dans l'immobilier	N/A

Autres indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateurs supplémentaires relatifs au climat et à l'environnement							
Impact négatif sur le développement durable		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT							
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Eau, déchets et autres matières	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Indicateurs supplémentaires pour les questions sociales et d'emploi, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption

LES INDICATEURS RELATIFS AUX QUESTIONS SOCIALES ET À L'EMPLOI, AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION							
Impact négatif sur le développement durable		Élément de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Incidences 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans les entreprises détenues							
Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	N/A	N/A	N/A	N/A	

Description des politiques visant à identifier et à hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

ODDO BHF SCA a mis en place une structure de gouvernance pour définir et contrôler en permanence les stratégies de durabilité. Cette structure implique tous les départements, dont les résultats du travail et les commentaires sur la stratégie de durabilité peuvent être transmis aux comités exécutifs des divisions commerciales et, en fonction de l'étendue de l'impact sur les stratégies de durabilité, finalement au comité de gestion global du groupe ODDO BHF.

La gestion du portefeuille d'ODDO BHF SCA prend en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Les impacts négatifs sur le développement durable peuvent survenir dans tous les domaines de l'analyse ESG. Dans le cadre de notre processus d'investissement, nous évaluons les risques et les bénéfices économiques de l'investissement en plus de l'évaluation économique dans le cadre de l'analyse individuelle des titres pour les actions, les obligations et les autres investissements. Cette évaluation prend également en compte les impacts négatifs sur le développement durable.

ODDO BHF SCA utilise les données du fournisseur tiers MSCI pour prendre en compte les impacts négatifs sur le développement durable dans les décisions d'investissement

Étant donné que l'impact sur la durabilité des facteurs environnementaux et sociaux ainsi que de la gouvernance d'entreprise peut varier d'un secteur à l'autre, ces facteurs sont pondérés en fonction de leur pertinence dans le cadre de la notation MSCI ESG Research. Des informations sur la pondération sont disponibles dans la logique sectorielle de MSCI (https://www.msci.com/sustainable-investing/esg-ratings).

Pour assurer la qualité des données, un processus est en place pour vérifier l'exhaustivité des données d'entrée.

Les décisions d'investissement prises par ODDO BHF SCA dans le cadre de la gestion de portefeuille peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement (par exemple, le climat, l'eau, la biodiversité) ainsi que sur les questions sociales et les employés, et peuvent également nuire à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Les PAI sont examinés par ODDO BHF SCA sur une base trimestrielle depuis le 30 juin 2021.

ODDO BHF SCA peut utiliser diverses mesures pour gérer les PAI identifiés si nécessaire, en considérant que tous les PAI identifiés sont d'égale importance. Par exemple, ODDO BHF SCA a défini des directives correspondantes pour le processus d'investissement dans sa gestion de portefeuille, qui peuvent être utilisées si nécessaire. Les spécifications pertinentes pour l'univers d'investissement et les décisions d'investissement prises à l'intérieur de cet univers dans le cadre de la gestion de portefeuille sont à la disposition de tous les gestionnaires de portefeuille. Les éléments pertinents du processus d'investissement peuvent constituer une base solide pour des décisions axées sur la durabilité dans le cadre du processus de sélection.

Les spécifications pertinentes peuvent notamment prendre en compte des données provenant de prestataires de services spécialisés dans les analyses de durabilité (actuellement MSCI ESG Research). Sur cette base, tous les investissements peuvent être analysés en termes de durabilité liée aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le cadre de la gestion de portefeuille. Pour les titres individuels, une approche ESG interne peut être appliquée, qui peut servir à prendre en compte le PAI et - si elle est appliquée - serait essentiellement basée sur l'application des critères d'exclusion suivants au niveau de l'instrument individuel :

- Exclusions sectorielles : Les entreprises dont certaines parts du chiffre d'affaires sont liées à des armes controversées, aux jeux d'argent, à la pornographie, au tabac et au charbon ou à l'exploration-production et à l'exploitation du pétrole et du gaz dans les secteurs de l'Arctique seraient exclues de l'investissement. La question de savoir quel seuil de chiffre d'affaires serait décisif dans chaque cas serait résolue sur une base sectorielle : pour la plupart des secteurs, une part de chiffre d'affaires supérieure à 5 % serait actuellement considérée comme décisive, mais pour certains secteurs ou sous-secteurs, d'autres seuils seraient considérés comme décisifs dans certains cas (par exemple, un investissement dans des entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires dans le domaine de certaines armes serait complètement exclu ; pour d'autres secteurs, des parts de chiffre d'affaires supérieures à 5 % seraient également possibles).
- Non-respect des principes du Pacte mondial des Nations unies : Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies seraient exclues des investissements.
- Biodiversité : Les entreprises qui affirment opérer dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité et/ou qui ont été impliquées dans des controverses ayant des incidences négatives graves ou très graves sur l'environnement peuvent être exclues de l'investissement.

En principe, les critères de durabilité seraient également applicables aux investissements indirects (par exemple, les fonds, les certificats) (à condition que les données correspondantes soient disponibles). Dans ce contexte, les critères susmentionnés - modifiés en conséquence - s'appliqueraient aux investissements indirects consolidés au niveau de l'instrument d'investissement respectif.

ODDO BHF SCA s'appuie sur les données fournies par les entreprises dans lesquelles elle détient une participation et par des fournisseurs de données externes.
En principe, ODDO BHF SCA utilise les données de MSCI ESG Research. ODDO BHF SCA se réserve le droit d'obtenir des données directement auprès de la société et de privilégier ces données si nécessaire. En général, il faut noter qu'il n'y a pas d'ajustement au niveau du système et que les systèmes sont basés sur les données de MSCI ESG Research.
A l'avenir, ODDO BHF SCA continuera à développer l'approche décrite ci-dessus, qui dépendra fortement des données correspondantes et de leur qualité. Pour les éventuelles marges d'erreur, il est fait référence au fournisseur de données externe utilisé (MSCI ESG Research). Le fournisseur de données ne fournissant pas de marges d'erreur, ODDO BHF SCA n'est pas en mesure de les préciser.
Il est également à noter qu'ODDO BHF SCA n'a pas la possibilité d'obtenir des données manquantes à moins qu'elles ne soient fournies directement par MSCI ESG Research ou par les entreprises.

Dans ce contexte, ODDO BHF SCA a l'intention d'améliorer encore ses stratégies et mesures internes afin de se réserver la possibilité de prendre en compte les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans une plus large mesure sur la base des données dont elle dispose.

Enfin, il convient de noter que ODDO BHF SCA prend toujours des décisions d'investissement dans le meilleur intérêt de ses clients dans le cadre de la gestion de portefeuille, ce qui signifie que le PAI serait pris en compte comme un critère supplémentaire à côté d'autres facteurs de décision, ce qui signifie en particulier que le PAI n'aurait pas nécessairement plus de poids que d'autres facteurs de décision dans tous les cas.

Politiques d'engagement

En tant que gestionnaire de portefeuille, ODDO BHF SCA n'exerce aucun droit d'actionnaire et ne mène donc pas de politique d'engagement.

Références aux normes internationales

ODDO BHF SCA suit les principes internationalement reconnus pour les activités commerciales et bancaires durables dans le cadre de ses obligations de diligence et de reporting. Les principes du Pacte mondial des Nations unies en sont un exemple.

ODDO BHF SCA est activement impliqué avec d'autres parties prenantes dans la promotion de la finance durable afin de conduire conjointement le changement et de fournir une impulsion en termes de méthodologies, d'engagement, de réglementation et de transparence. La participation du Groupe ODDO BHF aux groupes de travail sur la durabilité de Finance for Tomorrow, BVI, AFG et FIR, ainsi qu'aux campagnes d'engagement du CDP, démontre clairement que la durabilité est considérée comme un sujet stratégique et important. En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) depuis 2024, le Groupe ODDO BHF s'est également engagé à adhérer aux normes internationales pertinentes.

Actuellement, ODDO BHF SCA n'utilise pas de scénario climatique orienté vers l'avenir, notamment parce qu'il n'existe pas encore de méthodes et de données suffisamment matures, et qu'aucune norme de marché n'a encore été développée à cet égard.
Dans les sections suivantes, nous examinons plus en détail les normes internationalement reconnues et leur relation avec les impacts négatifs les plus importants.

Accord de Paris

Se référer aux PAI 1 à 6 (émissions de gaz à effet de serre)

Les émissions de dioxyde de carbone (CO2) sont prises en compte au niveau des titres individuels et du portefeuille global. L'objectif est que le portefeuille ait des émissions de CO2 inférieures à celles du marché dans son ensemble (sur la base de l'intensité du chiffre d'affaires).

Pacte mondial des Nations unies

Se référer aux PAI 10 et 11 (questions sociales et relatives au personnel)

Non-respect des principes du Pacte mondial des Nations unies : Les entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues des investissements.

Biodiversité

Se référer au PAI 7 (activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité)

ODDO BHF SCA exclut les investissements dans des entreprises qui opèrent dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et qui sont impliquées dans des controverses ayant des impacts négatifs graves ou très graves sur l'environnement.

Comparaison historique

La comparaison historique entre 2022 et 2023 est présentée dans le tableau des effets négatifs les plus importants.

ODDO BHF SCA

Registre du commerce et des sociétés : Paris 652 027 384

Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR dont l'adresse est 61 rue Taitbout, 75009 Paris)

Ust-Id-Nr.: FR 496 520 273 84

12, boulevard de la Madeleine

75009 Paris

France

www.oddo-bhf.com